



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SOFRAGI

Action D (Distribution) FR0000030140

Cette SICAV est gérée par Cybèle Asset Management

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est destiné à des investisseurs souhaitant optimiser la performance de leur placement à long terme au moyen d'une gestion discrétionnaire et active principalement en actions de toutes tailles de capitalisation (de pays membres de l'EEE et/ou OCDE), en obligations (de tous secteurs, public et privé) et en instruments monétaires (quasi liquidité) selon les anticipations de la société de gestion concernant l'évolution de ces différents marchés.

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance de l'OPCVM ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

La stratégie d'investissement repose sur l'anticipation par la société de gestion de l'évolution des différents marchés (actions, obligations) et/ou la sélection de valeurs. L'allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actifs est réalisée de manière discrétionnaire en fonction de l'analyse fondamentale des valeurs et de l'analyse de la conjoncture macroéconomique du gérant sur les marchés taux et actions.

L'OPCVM peut être investi jusqu'à 100% sur les marchés réglementés et/ou organisés en titres des pays membres de l'Espace Economique Européen, de l'OCDE et dans la limite de 20% de l'actif net dans des pays émergents (hors OCDE) situés en Amérique latine, en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et dans les régions en développement d'Europe de l'Est traités sur les marchés US et UK, directement ou indirectement via des OPC :

- en actions qui pourront être de tous secteurs économiques et de toutes tailles de capitalisation boursière, avec une limite de 20% maximum exposée en actions de petites et moyennes capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'euros).

- en titres de créances et obligataires, sans restriction de durée, à taux fixe ou variable, d'émetteurs privés ou d'Etats, réputés de catégorie d'investissement « Investment Grade » au moment de l'acquisition, à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poors ou jugé équivalent par la société de gestion, et également en titres spéculatifs dits « High Yield » dont la notation est supérieure ou égale à BB ou jugé équivalent par la société de gestion. L'OPCVM n'investira pas dans des obligations perpétuelles ou dans des « cocos ». La poche taux de l'OPCVM sera gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 7 ;

Pour contribuer aux allocations et contraintes fixées ci-avant, l'OPCVM peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, et/ou de FIA de droit français ou européens destinés à une clientèle non professionnelle.

L'OPCVM se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré uniquement pour couvrir le portefeuille aux risques de marché actions, taux ou de change. L'exposition globale (titres en direct et titres intégrant des dérivés) ne pourra excéder 100% de l'actif net (100% en cas de recours à l'emprunt d'espèces).

Il est précisé que l'OPCVM pourra être exposé jusqu'à 100% de l'actif net à des devises hors Euro.

La stratégie d'investissement repose sur une approche qui concilie l'analyse de l'évolution sectorielle et la sélection des titres.

La sélection des titres repose sur une analyse fondamentale des sociétés susceptibles d'être sélectionnées.

La sélection se fait sur des critères financiers (croissance des résultats, ratios boursiers, etc...) et des critères qualitatifs (qualité de l'équipe dirigeante, politique d'information etc. ...).

La gestion action privilégie les titres de croissance mais s'intéresse également aux actions décotées ou présentant des perspectives de rendements élevés selon les gérants. Elle cherchera à faire preuve de flexibilité à l'achat et à la vente en fonction des opportunités de marchés.

Les revenus nets et les plus-values nettes réalisées sont intégralement distribués.

Recommandation : cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h30 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque de niveau 5 (volatilité comprise entre 10% et 15%) reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés d'actions et/ou de taux.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature viendrait à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de contrepartie : Ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments dérivés ou intégrant des dérivés, dans l'hypothèse où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu, ne tiendrait pas ses engagements, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de liquidité : Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,18%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

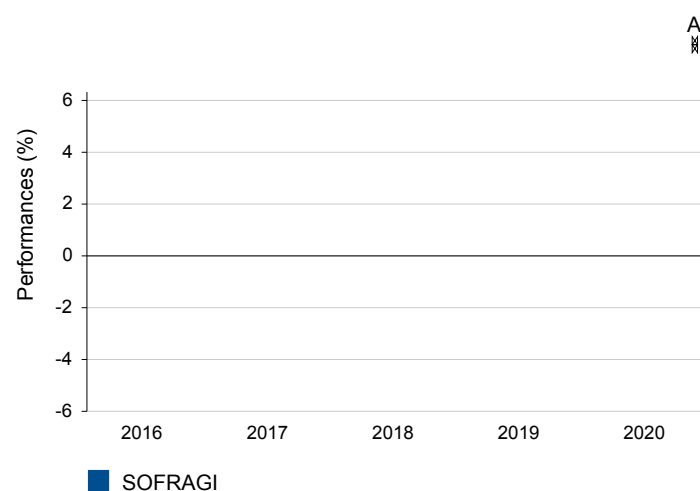
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage de frais courants indiqué correspond à une estimation des frais à la date d'agrément. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter à la rubrique « frais et commission » du prospectus, disponible auprès de la Société de Gestion.

Performances passées



A
M

Les performances seront affichées à la fin de la première année civile complète, soit à partir de décembre 2021.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM. La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

Date de création de SOFRAGI: 6 mars 1946

Devise de référence : Euro.

Date de la transformation de la SICAF SOFRAGI en SICAV : 1er janvier 2021.

A : A titre purement informatif, les performances de SOFRAGI, dans son statut antérieur de FIA (SICAF), peuvent être consultées sur le site de la société : www.sofragi.com

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de Cybèle Asset Management, 37 avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de Cybèle Asset Management, 37 avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS. Un exemplaire papier de cette politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs du Fonds sur demande à la société de gestion.

Plus d'information sur le site Internet de Cybèle Asset Management : <https://www.cybele-am.com/>.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de Cybèle Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion Cybèle Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2021.